



Validation des périodes de formation par la CNAV

Par **dehelle**, le **23/11/2014** à **12:45**

Bonjour,

A partir du 1er janvier 2015, les stagiaires de la formation professionnelle valideront leurs trimestres CNAV dans les mêmes conditions que les chômeurs. La question que je me pose est la suivante : cette disposition pourra -t- elle bénéficier aux salariés qui prennent leur retraite à partir de cette date ou bien seulement ceux qui suivront un stage de formation à partir du du 1er janvier 2015 ?

Merci.

Par **P.M.**, le **23/11/2014** à **14:19**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

De toute façon, il faudra soit avoir cotisé sur les stages soit racheter les trimestres, je vous conseillerais de vous rapprocher du Ministère des Affaires Sociales mais je ne pense pas que le Décret d'application soit encore sorti...